CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

R-4114-2019

ÉNERGIR,s.e.c

Demanderesse

et

ACEF de Québec

Intéressée

Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2019.

DEMANDE D'INTERVENTION

Au soutien de sa demande d'intervention, l'ACEF de Québec soumet respectueusement ce qui suit :

1- Le 20 décembre 2019, Énergir dans ses activités de distribution de gaz naturel au Québec dépose sa demande d'examen de son rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2019;

2- Dans sa lettre procédurale du 23 décembre 2019 (A-0001) la Régie fixe au 6 février 2020, la date limite pour lui transmettre sa demande d'intervention au dossier;

3- La désignation complète de la partie à la présente demande est :

Nom : ACEF de Québec
Adresse : 265 rue de la Couronne
Bureau 210, Québec,
Québec, G1K 6E1
Téléphone : 418-522-1568
Adresse électronique : acefque@gmail.com

4- L'ACEF de Québec souhaite intervenir au présent dossier.

<u>Intérêt et représentativité de l'ACEF de Québec</u>

5- L'association coopérative d'économie familiale de Québec, ACEF de Québec, existe depuis plus de cinquante ans. L'ACEF de Québec défend les droits et intérêts des consommateurs, spécialement mais non exclusivement, ceux à faible et modeste revenu au niveau régional, provincial et canadien depuis sa création ;

6- L'ACEF de Québec intervient devant la Régie de l'énergie depuis 1998. Elle s'est auparavant impliquée directement ou en tant que membre actif de la FNACQ (Fédération nationale

des associations de consommateurs) sur les plans de développement d'Hydro-Québec (à compter de 1990) et sur les demandes de hausses tarifaires d'Hydro-Québec (depuis les années 70) ;

7- L'ACEF de Québec est reconnue comme une intervenante régulière auprès de la Régie. L'ACEF de Québec a participé à plusieurs audiences concernant des demandes tarifaires ou sur d'autres sujets touchant les intérêts des consommateurs ;

8- L'ACEF de Québec intervient depuis ces dernières années dans les dossiers d'Énergir anciennement Gaz Métro, entre autres les dossier R-4008-2017 et R-4076-2018;

9- L'ACEF de Québec soumet respectueusement que, de par son expérience et son expertise propre, elle a présenté des commentaires et des recommandations souvent distincts de ceux d'autres organismes de défense des consommateurs dans les différents dossiers sous la juridiction de la Régie et que la Régie a trouvé ses interventions pertinentes et utiles ;

10- L'ACEF de Québec désire participer activement au présent dossier et soumettre son point de vue à la Régie de l'énergie afin d'éclairer celle-ci en ce qui concerne le présent dossier ;

Justification de l'intervention de L'ACEF de Québec au présent dossier

11- Dans le territoire de distribution de Énergir, la région de la capitale nationale représente la 2e région en importance parmi 6 régions, en ce qui concerne le nombre de clients et les volumes annuels de vente[1]. La clientèle résidentielle représente par ailleurs 53 % de tous les clients de la région de Québec[2];

12- Si reconnue comme intervenante, l'ACEF de Québec s'efforcera naturellement de se coordonner avec d'autres intervenants afin de maximiser l'efficacité des interventions devant la Régie;

Enjeux et conclusions que l'ACEF de Québec entend débattre

13- Voir formulaire liste des sujets en annexe

Traitement des enjeux

14- Voir formulaire liste des sujets en annexe

Analyse et représentation

15- Pour les analyses techniques des enjeux mentionnés en annexe, l'ACEF de Québec a retenu le service d'un analyste senior externe, Monsieur Jean-François Blain. Ce dernier cumule plus de vingt années d'expérience en réglementation et a participé à de nombreux dossiers du secteur gazier. Il a témoigné devant la Régie à plusieurs reprises et connaît bien le contexte réglementaire québécois ;

16- La soussignée agira à titre de procureur de l'ACEF de Québec dans le présent dossier ;

Coordonnées et communications

17- Nous demandons que toute communication concernant le présent dossier soit acheminée au

[1] Données de 2014. Voir R-3867-2013 phase 1, B-0045, GM-3 doc 1, pages 13-14.
[2] Données de 2016. Énergir.

procureur et à l'analyste ;

L'analyste désigné au présent dossier est :

Nom : Monsieur Jean-François Blain;
Adresse : 2267, boul. Perrot, Notre-Dame de l'Ile Perrot, Qc
J7V 8P4
Téléphone : 514-453-5887
Adresse électronique : j.f.b@sympatico.ca

Le procureur désigné au dossier est :

Nom : Me Hélène Sicard,
Adresse : 5175 de la Concorde, Vaudreuil-Dorion, Qc
J7V 0G1
Téléphone : 450 458-4924
Télécopieur : 450 458-5270
Adresse électronique : helenesicard@videotron.ca

Toute communication devra être acheminée aux adresses et aux coordonnées ci-dessus ;

Réserve

18- Selon les décisions procédurales à être rendues et le déroulement du dossier l'ACEF de Québec se réserve le droit d'amender la présente demande et son budget de participation.

Conclusion

19- La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenante à l'ACEF de Québec ;

DE RÉSERVER à l'ACEF de Québec le droit d'amender sa demande ou son budget de participation;

DE RENDRE toute autre ordonnance qu'elle jugera utile de rendre dans les circonstances.

Le tout respectueusement soumis ce 6 février 2020

_____
Me Hélène Sicard
Procureur pour l'ACEF de Québec